



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
AMENAGEMENT ET MOBILITE**  
Direction-adjointe Foncier et Administratif  
Service Foncier, Aménagement Rural et Urbanisme

Affaire suivie par : Marlène LORRET  
Mèl : marlene.lorret@oise.fr  
Tél. : 03.44.06.64.24  
Fax : 03.44.06.60.02

Le Président du conseil départemental

A

Monsieur le Directeur départemental  
des territoires de l'Oise

Beauvais, le **08 SEP. 2017**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BAILLEVAL

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 8 avril 2016, reçue le 15 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de BAILLEVAL, en vous adressant les informations suivantes :

## I. MOBILITE

*Documents de référence :*

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales adopté en juillet 2017 ;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Transports et déplacements ».

### 1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n°s 62, 137, 540 et 630.

#### 1.1 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées notamment en fonction des trafics :

- Les RD 62, 137 et 630 sont des routes de 3<sup>e</sup> catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).
- La RD 540 est une route de 5<sup>e</sup> catégorie (route assurant des liaisons de dessertes locales).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

## 1.2 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 62, au PR 4.363, de 2 862 véhicules dont 2,3 % de poids lourds, en novembre 2016.
- Sur la RD 137, au PR 26.000, de 1 544 véhicules dont 3,6 % de poids lourds, en mai 2016.
- Sur la RD 540, au PR 1.000, de 2 821 véhicules dont 3,3 % de poids lourds, en juin 2014.
- Sur la RD 630, au PR 0.500, de 3 255 véhicules dont 5,1 % de poids lourds, en mai 2016.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

## 1.3 Plan d'alignement

Aucun plan d'alignement sur les routes départementales traversant le territoire de la commune n'est recensé.

## 1.4 Accidentologie entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2016.

Aucun accident n'a été signalé durant cette période sur le territoire de la commune de BAILLEVAL.

## 1.5 Projet routier inscrit au Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD)

En l'état, le PDMD ne prescrit aucun projet routier sur le territoire de la commune de BAILLEVAL.

Toutefois, je vous informe que le département a le projet d'aménager un giratoire au carrefour des RD 62 et 630. A cet effet, la création d'un emplacement réservé sera demandée au profit du Département.

## 2) TRANSPORTS

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie désormais aux régions l'organisation des transports interurbains et des transports scolaires.

L'organisation et le fonctionnement des services de transport scolaire des élèves et étudiants handicapés demeurent à la charge du Département.

## 3) CIRCULATIONS DOUCES

### 3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de BAILLEVAL est traversé par :

- le GR 225 inscrit au plan départemental de randonnée pédestre approuvé par délibération du conseil général du 18 janvier 1990.
- Le circuit « Forêt du Clermontois » inscrit au plan départemental de tourisme équestre approuvé par délibération du conseil général du 8 novembre 1991.
- Le circuit « Le tour du Bois des Côtes » inscrit au PDIPR par décision n° III-08 de la commission permanente du conseil général du 13 septembre 2010.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

### 3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur l'opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

## II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

### 1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de BAILLEVAL est concerné par :

- l'ENS d'intérêt local « Marais, Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uni » (CLE25) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Montagne du Moulin et de Berthaut » (CLE28).

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le Département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Ce GENS fait d'ailleurs l'objet d'une convention de gestion entre le Conseil départemental de l'Oise et l'Office National des Forêt.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Notez toutefois que le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS) : il n'y a qu'un nombre limité de ces zones sur le département et la commune de BOREST n'est pas concernée.

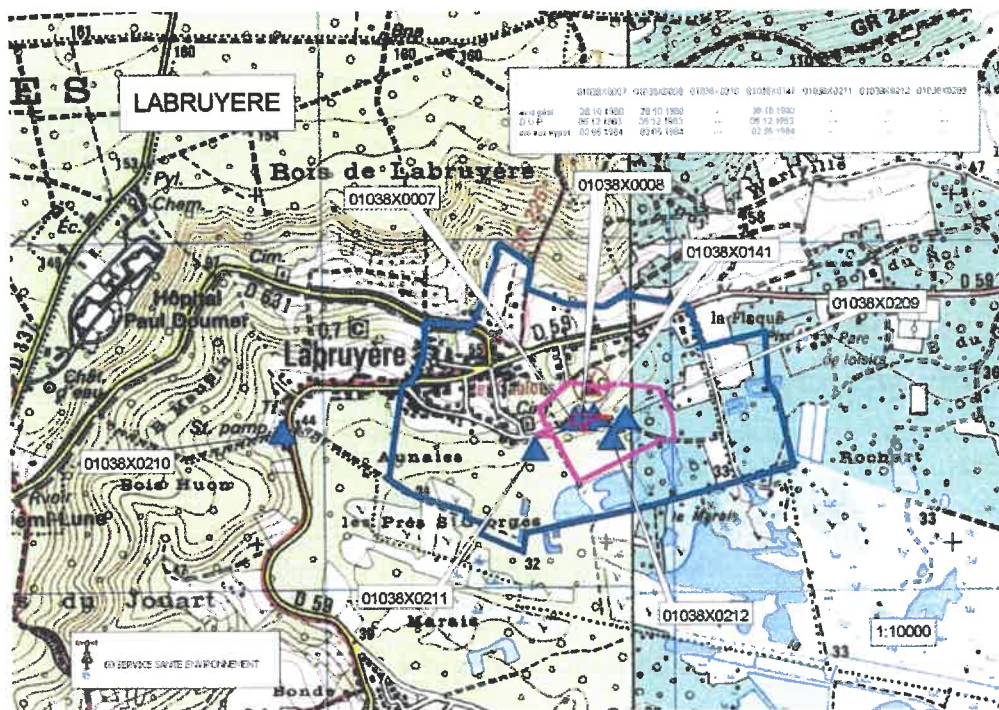
### 2) LA RESSOURCE EN EAU

#### 2.1 Assainissement :

La commune de BAILLEVAL est desservie par un réseau d'assainissement collectif, les effluents de la commune sont traités sur le dispositif d'épuration situé sur la commune de MONCHY ST ELOI d'une capacité de 20 000 équivalents habitants.

#### 2.2 Eau potable :

La commune de BAILLEVAL est alimentée par le champ captant de LABRUYERE de la communauté de communes de la vallée dorée, dont les captages sont implantés à LABRUYERE et qui est non-éligible à l'assistante technique départementale. L'enquête publique relative à la procédure de déclaration d'utilité publique en cours a permis de soulever beaucoup de remarques qui sont actuellement à l'étude.



### 2.3 Rivière :

La commune de BAILLEVAL est membre du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche à qui elle a délégué sa compétence. Avec l'apparition du volet GEMAPI de la loi Métropole, cette compétence sera prochainement transférée à la communauté de communes qui intégrera normalement le syndicat.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par la Brèche, la Béronnelle Inférieure, le Fossé du Marais et le Fossé Bois Hubert. Dans le cadre de sa dynamique, le syndicat décline un Programme Pluriannuel d'Entretien validé par une DIG octroyant une servitude de passage, accordée en 2010. De nombreux projets de restauration du milieu aquatique sont en émergence suite à une étude hydromorphologique réalisée dernièrement.

Faisant parti de l'unité hydrographique Brèche, l'atteinte du Bon Etat global est prévue pour 2015 (FRHR220) ainsi que 2021 pour la Béronnelle (FRHR220-H2073000). Ces masses d'eau sont également recensées dans le PTAP (Plan Territorial d'Actions Prioritaires) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Dans le cadre de la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE), les riverains ont une obligation de mise en conformité des ouvrages hydrauliques avant 2018 pour le transport sédimentaire et le franchissement piscicole. A ce titre, ils peuvent bénéficier de subventionnements exceptionnels de la part de l'AESN dans le cadre d'un effacement d'ouvrage.

La mise en place potentielle d'un SAGE de la Brèche a été relancée par la Sous-Préfecture de Clermont courant 2013. La communauté de communes du Liancourtois a été désignée pour porter une étude de gouvernance pour la définition de la structure porteuse de l'étude SAGE en 2014.

## IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur le territoire de la commune de BAILLEVAL et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment.

## V. LOGEMENT

### 1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

## **2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)**

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic du marché du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Liancourtois, EPCI auquel appartient la commune de BAILLEVAL, le PDH préconise la production annuelle de 108 à 124 logements à l'horizon 2020 dont 29 % de logements locatif social et 23 % de logements en accession sociale.

## **3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT**

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

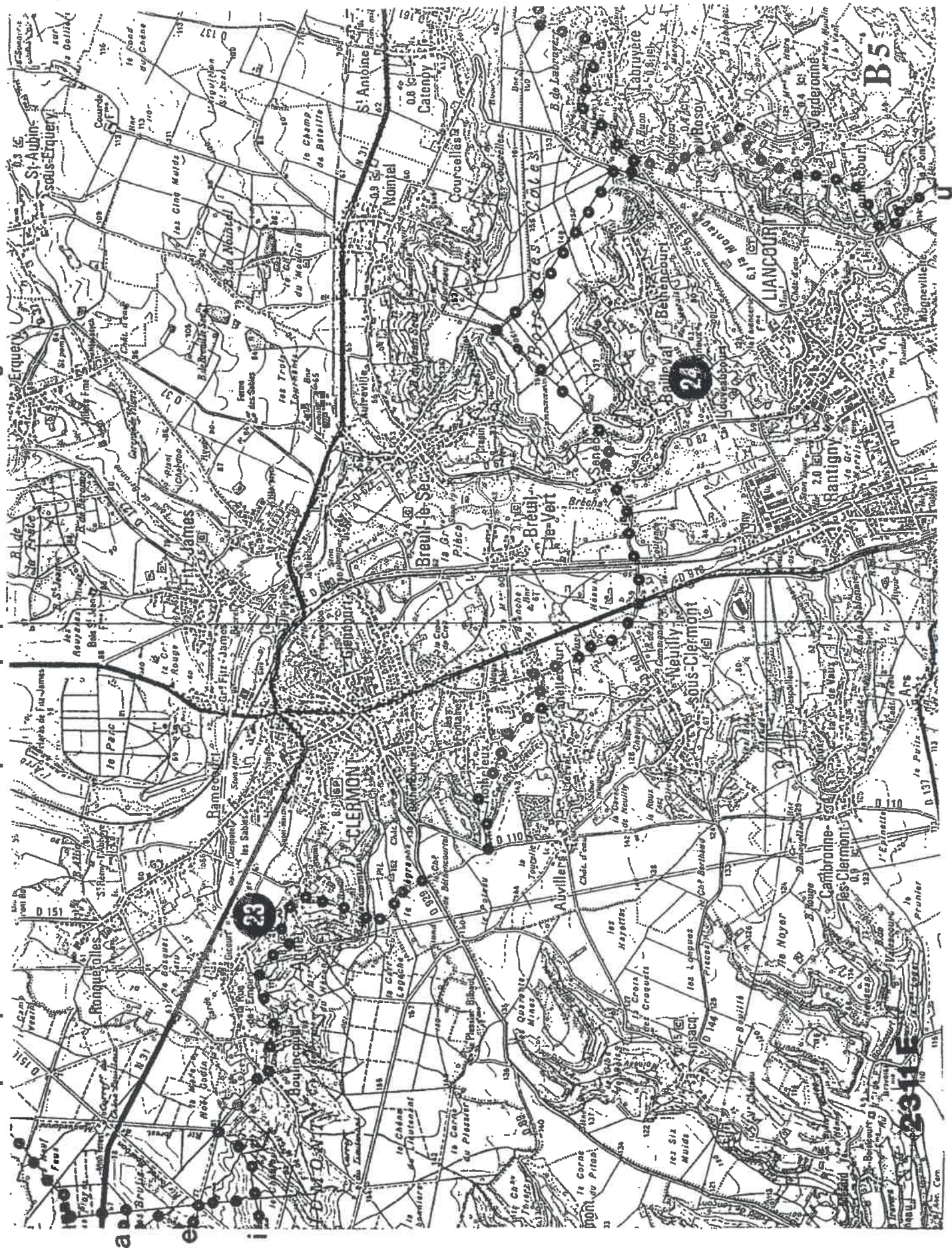
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général adjoint  
Aménagement et Mobilité



Vincent HULOT

P.J. : - 3 Extraits du PDIPR  
- 2 fiches ENS



a

e

i

23

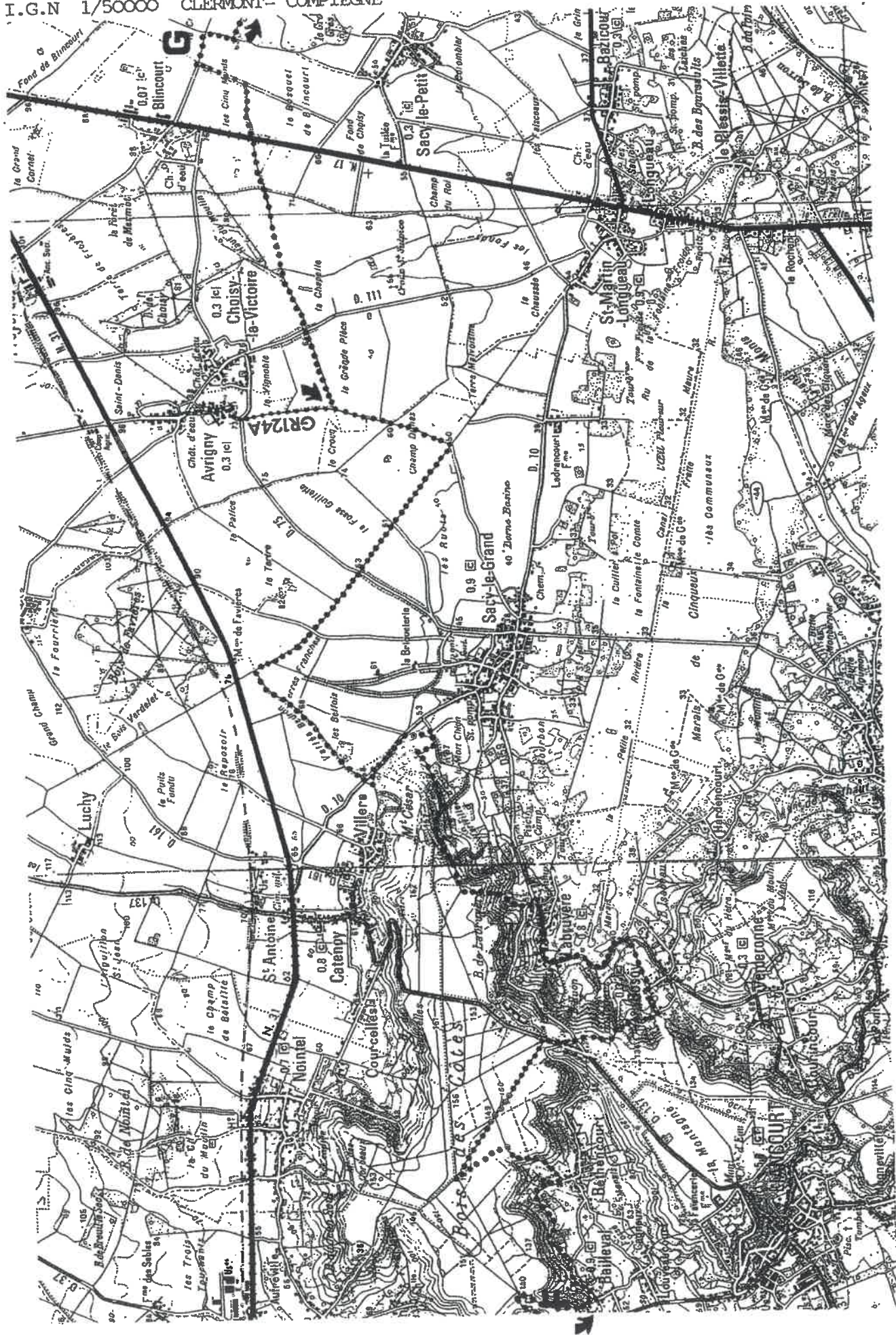
24

B5

Extrait du Plan départemental de tourisme pédestre adopté  
par délibération du Conseil général de l'Oise du 12 janvier 1990



I.G.N 1/50000 CLERMONT- COMPIEGNE





Chemin proposé par la Communauté de Communes du Clermontois et du  
Liancourtois

**Circuit : « Tour du Bois des Côtes »**

**BREUIL LE SEC** (Départ et arrivée : Parking au plan d'eau)

Chemin rural dit de la Croix Blanche  
Chemin rural dit de Laignillon  
Chemin rural dit de Saint Eloi  
Chemin vicinal ordinaire n° 1 de Nointel à Senecourt par Breuil le Sec  
Chemin rural dit Cavée d'Autreville  
Chemin rural dit de la Vadronlieu à la Carrière  
Chemin rural dit de la Vadronlieu  
Chemin rural dit du Mont  
Chemin de sente de la Victoire  
Chemin vicinal ordinaire n° 3 de Nointel à Bailleval  
*Passage par la commune de Bailleval*

Chemin rural dit des Fours  
Rue de Crapin  
Cavée de Crapin ou rue des Vaches de breuil à Crapin  
Chemin rural dit de la Gueule du Val  
Chemin rural dit de Saint Arnoult  
Rue Gallois  
Chemin rural dit du Trou des Vignes  
Rue de Liancourt ou Grande rue  
Chemin rural dit du Prieuré ou Rue du Prieuré  
Chemin rural dit des Vaches  
Chemin rural Rue dit de Clermont  
Rue de Clermont  
Place de Verdun  
Rue de Verdun  
Rue de la Messe

*Délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2009 rendue exécutoire le 19  
janvier 2010.*

**BAILLEVAL**

Route du Poteau  
Chemin vicinal ordinaire n° 8  
Cavée des Vaches  
Rue Thiolet  
Chemin rural de Bailleval à Béthencourt  
Chemin vicinal ordinaire n° 3 de Bailleval à Labruyère  
Rue du Cimetière  
Grande Rue  
Chemin vicinal ordinaire n° 3 dit Cavée du Gâtinois  
Chemin vicinal ordinaire n° 3 de Bailleval à Nointel

**Extrait de la décision n° III-08 de la commission permanente  
du conseil général de l'Oise du 13 septembre 2010**

Annexe 7

Cavée aux Anes  
Chemin rural de Bailleval à Crapin  
*Passage par la commune de Breuil le Sec*

*Délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2009 rendue exécutoire le 31 mars  
2009.*

Extrait de la décision n° III-08 de la commission permanente  
du conseil général de l'Oise du 13 septembre 2010

IGN Rando © 2002 LOXANE

Données I.G.N. © <<2002>>





CLE25

Marais, Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uni



ID

**Surface :** 129

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

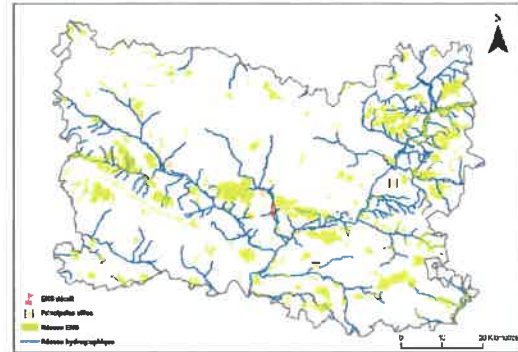
CLERMONTOIS.

**Canton(s) concerné(s):**

CLERMONT, LIANCOURT.

**Commune(s) concernée(s) :**

BAILLEVAL, BREUIL-LE-VERT, RANTIGNY.



### Inscription à Inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n°220013815.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

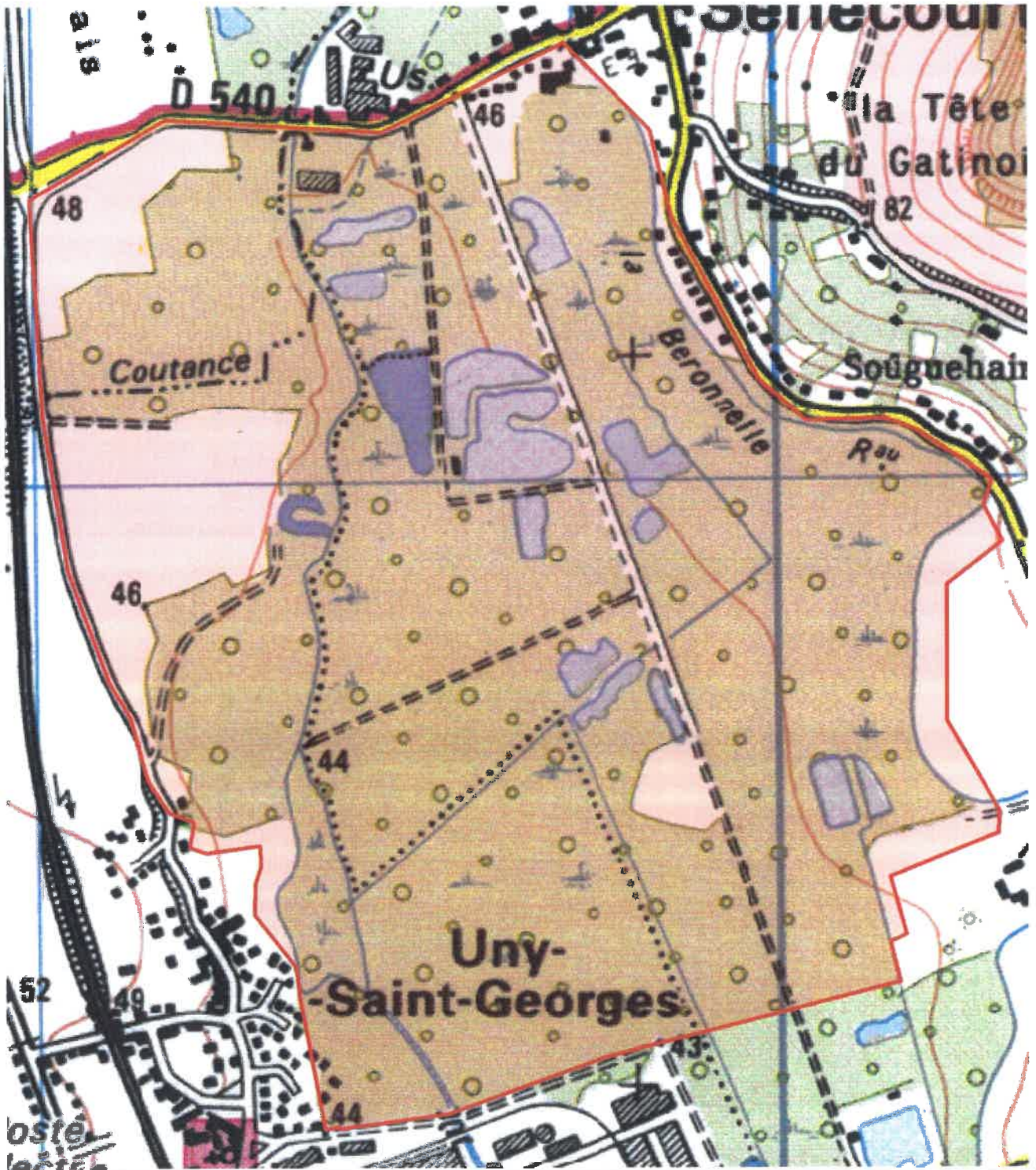
### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

La vallée de la Brèche, axe hydraulique et biologique important dans le Clermontois, possède des marais tourbeux en plusieurs points de son lit majeur, dont le plus intéressant est situé entre Sénécourt et Uni .

Cette zone est caractérisée par la présence de tourbe alcaline, issue de la non-décomposition des débris végétaux, dans des conditions anoxiques de sols engorgés.



 Délimitation de l'ENS

0 90 180 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les mares et anciens bras-morts atterris, fossés, étangs, dépressions humides inondables avec une végétation aquatique (dont le *Potamogeton coloratus* sur les bancs de tourbe), et hélophytique (*Rorippo-Oenanthion aquatica*, *Glycerio-Sparganion*...) ; cariçaies (*Caricion acutiformis-ripariae*) ; mégaphorbiaies (*Thalictrio-Altheaetum officinalis*) et phragmitaies (*Phragmition australis*), plus ou moins imbriquées ; aulnaies tourbeuses basiclines (*Thelypterido-Alnetum*)

##### Espèces végétales remarquables

Le Potamogeton coloré (*Potamogeton coloratus*\*), la Samole de Valerandus (*Samolus valerandi*), le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), la Guimauve officinale (*Althaea officinalis*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), la Thélyptéride des marais (*Thelypteris palustris*), le Nénuphar blanc (*Nymphaea alba*)...

##### Espèces animales remarquables

Le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) ; le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) assez rare en Picardie ; le Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) ; l'Hypolaïs icterine (*Hippolaïs icterina*) ; le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), odonate rare des eaux bien oxygénées ; le Sphinx de l'Épilobe (*Proserpinus proserpina*\*), papillon nocturne protégé en France ; le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*), rare en Picardie ; *Phragmataecia castanea*

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### Principaux usages et activités sur le site

#### Principales activités aux alentours

#### Fréquentation

#### Réglementations diverses

#### Foncier

#### Présence de bâtiments

#### Gestion et valorisation actuelles

#### Dégradation et menaces

## Historique et piste d'actions

#### Date d'intégration

#### Pistes d'actions

PDPG Breche : 1- Diminution de l'érosion des sols agricoles et du ruissellement 2- Diminution de la pollution domestique et urbaine diffuse pour lutter contre le colmatage minéral et organique des fonds 3- Ouvrir le couvert végétal 4- restaurer l'habitat 5- Rétablir la libre circulation des poissons 6- restaurer et créer des frayères pour restaurer la libre circulation, l'habitat et le recrutement

#### Etat d'avancement

#### Maître d'ouvrage choisi



CLE28

Montagne du Moulin et de Berthaut



ID

**Surface :** 1898**Altitude :** 39 - 169 m**Entité paysagère :**

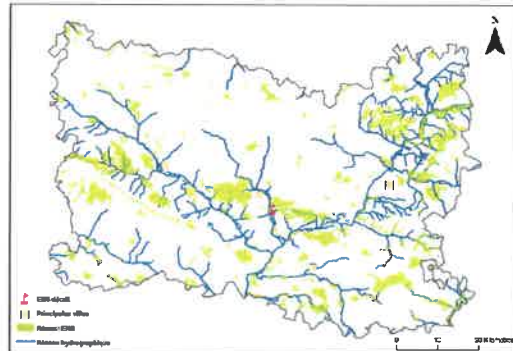
CLERMONTOIS, PLATEAU PICARD, VALLEE DE L'OISE.

**Canton(s) concerné(s):**

CLERMONT, LIANCOURT.

**Commune(s) concernée(s) :**

ANGICOURT, BAILLEVAL, BREUIL-LE-SEC, CATENOY, CINQUEUX, LABRUYERE, LIANCOURT, NOINTEL, ROSOY, SACY-LE-GRAND, VERDERONNE.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200378, ZICO PE 06, ZNIEFF I n° 220014098.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

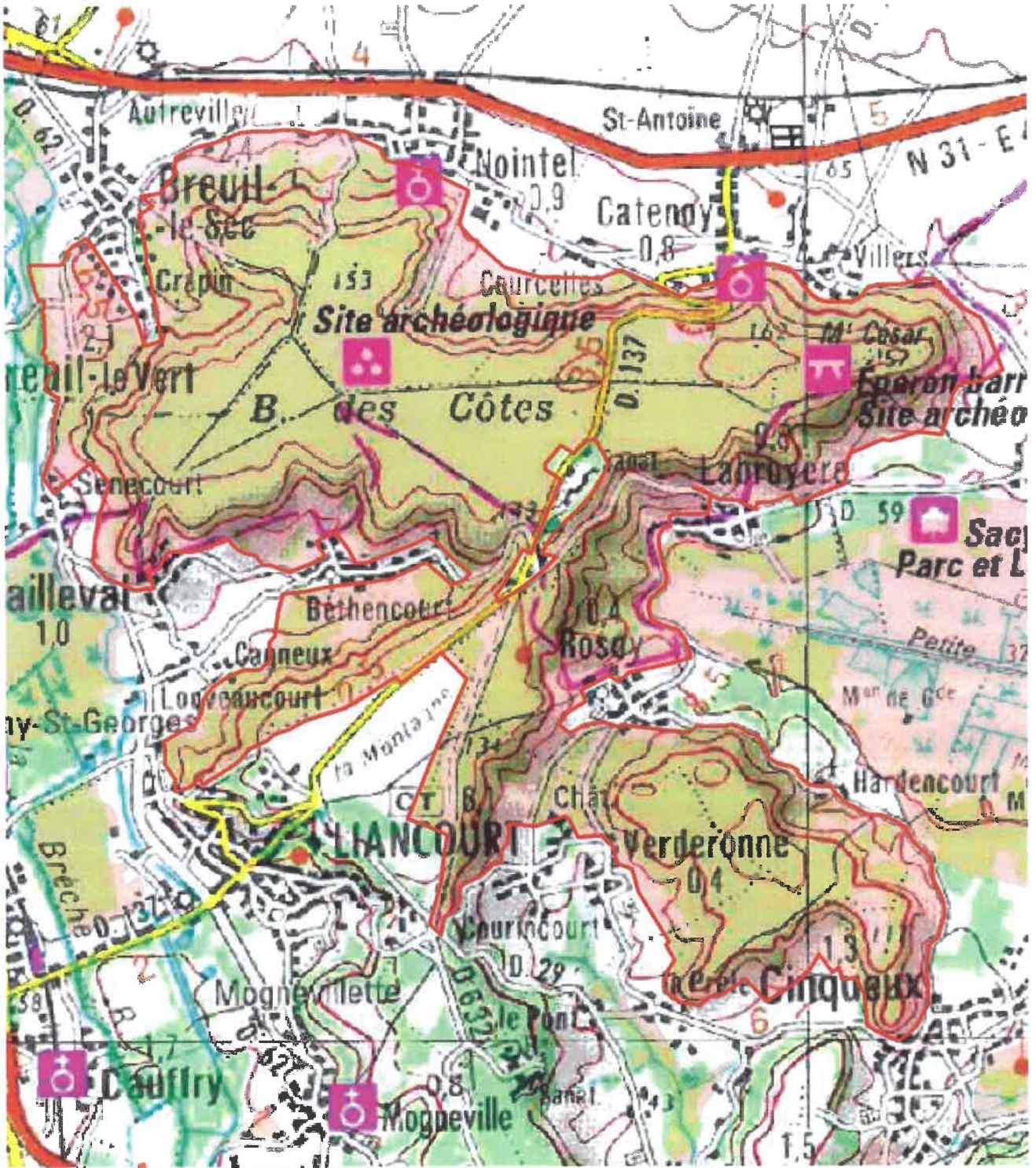
- Préserver les vergers
- Valoriser le patrimoine naturel auprès du public



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

En contact direct avec le marais de Sacy, le site est un vaste boisement diversifié. L'ensemble du boisement est homogène et marqué de quelques éclaircies. Le site se présente sous la forme de nombreuses buttes et est très découpé et exposé à de nombreuses conditions climatiques différentes. Les chênaies-charmaies constituent son milieu dominant et les boisements de pente sont également bien présents sur le site. Marginalement, d'anciens vergers de haute tige apparaissent çà et là au gré des éclaircies forestières.





 Délimitation de l'ENS

08050 m  




## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les forêts et les lisières thermocalcicoles

##### Espèces végétales remarquables

Le Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*\*), le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*\*) et le Grémil bleu-rouge (*Lithospermum purpureo-caeruleum*\*) ; le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*) ; l'Ail des Ours (*Allium ursinum*), abondant dans certains bois frais ; le Saxifrage granulé (*Saxifraga granulata*), sur les prairies sableuses ; l'Iris fétide (*Iris foetidissima*) ; le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), sur les lisières thermocalcicoles ; la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*)

##### Espèces animales remarquables

Le Pic noir (*Dryocopus martius*) ; le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ; la Chouette chevêche (*Athene noctua*) ; le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ; le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont très bien connectés entre eux, sont d'une surface importante et subissent peu de ruptures. Les routes créent peu de coupures intra-site.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est fourni en écotones fonctionnels et les transitions avec l'extérieur sont douces. Le site est connecté à l'est au Marais de Sacy.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. Les fonctionnalités du site sont sans conteste préservées et le cortège spécifique associé aux boisements trouve dans le bois des côtes un biotope favorable, sans compter que le massif est parsemé d'anciens vergers pouvant abriter une faune spécifique.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

Il s'agit de deux buttes témoin boisées séparées par un vallon sec urbanisé. Les pentes sont abruptes et permettent d'accéder à un plateau supportant le Bois des Côtes. Les pentes boisées participent notamment à la constitution de l'écrin boisé du marais de Sacy. La diversité paysagère est faible puisqu'il s'agit d'un boisement. Ceux-ci sont toutefois localement infiltrés par des champs cultivés. La trame boisée ancienne peine à être perceptible au milieu des boisements récents sans réelle valeur paysagère. Les perceptions visuelles sont limitées depuis le massif ; le regard est bloqué par les boisements mais la butte est bien visible de l'extérieur. Le massif est cerné par de nombreux villages au patrimoine architectural riche.

### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible et praticable.



Réalisation Bictlope - 2007

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### **Principaux usages et activités sur le site**

Agriculture (quelques parcelles), foresterie et loisirs

### **Principales activités aux alentours**

Agriculture et urbanisation

### **Fréquentation**

Difficile à estimer, sans doute hétérogène vu la taille du site. La valorisation via des sentiers de randonnée ou de découverte est aisément réalisable.

### **Réglementations diverses**

### **Foncier**

### **Présence de bâtiments**

### **Gestion et valorisation actuelles**

### **Dégradation et menaces**

Fermeture des milieux ouverts du site et abandon des pratiques extensives, enrichissement des vergers

## Historique et piste d'actions

### **Date d'intégration**

### **Pistes d'actions**

- Ouverture au public via conventionnement
- Mise en place de sentiers balisés et de panneaux pédagogiques explicitant l'écosystème des vergers, la notion de fonctionnalité écologique.

### **Etat d'avancement**

### **Maître d'ouvrage choisi**